

## A65 Langon - Pau

par [Christophe Buhot](#) / 2016-09-29 14:50:15 / France / 7722 / EN



**Année de livraison** : 2010

**Mobilités Responsables** : Routes, Ouvrages d'art, Tunnels, Viaducs

**Biodiversité & Ecosystèmes** : / Restauration Ecosystémique, Préservation Ecosystémique /



1 200 000 000 €

**Constructeur**

EIFFAGE

**Gestionnaire / Concessionnaire**

A'lienor

### INFOS GÉNÉRALES

#### Participer à l'aménagement du territoire en Aquitaine:

L'autoroute A65 est une infrastructure au service de l'aménagement du territoire pour le désenclavement et l'amélioration des communications dans la région Aquitaine.

Elle permet de renforcer la cohésion du territoire en améliorant les relations entre le nord et le sud de la région et en rapprochant Pau, deuxième métropole régionale, de sa capitale, Bordeaux.

L'autoroute A65 assurera également une meilleure accessibilité vers les territoires de Mont- de-Marsan, l'est des Landes et les départements voisins du Gers et des Hautes-Pyrénées.

#### Concourir au développement économique régional:

La réduction des temps de parcours permet de relier Bordeaux à Pau en une heure et demie environ. Les gains de temps estimés sont significatifs :

- Environ 50 minutes gagnées sur le trajet Bordeaux - Pau pour les véhicules légers - Environ 30 minutes gagnées sur le trajet Mont-de-Marsan - Pau

L'amélioration des dessertes permettra de renforcer les activités économiques existantes mais aussi d'en développer de nouvelles : 8 zones d'activités sont en cours d'implantation au niveau des diffuseurs.

Par ailleurs, une étude récente de la CCI Pau Béarn, confiée à Jean Poulit, ancien directeur régional de l'Équipement d'Ile-de-France, estime les retombées de l'ouverture de l'autoroute A65 à 120 millions d'euros par an sur l'économie locale.

#### **Assurer confort et sécurité aux usagers:**

La traditionnelle route Pau - Langon est connue pour sa dangerosité et les accidents sur l'itinéraire sont nombreux : visibilité limitée, traversées d'agglomérations nombreuses, créneaux de dépassement insuffisants... Dans ce contexte, l'amélioration des conditions de circulation (fluidité des trafics, confort de conduite) était devenue une nécessité. C'est pourquoi l'État et les collectivités ont fait le choix d'un tracé neuf, offrant ainsi aux automobilistes un itinéraire sécurisé, surveillé 24 heures/24, confortable et accueillant.

## Etat d'avancement

Livré

## Fiabilité des Données

Auto-déclaration

## Type de Financement

Partenariat Public/Privé

## Videos Infrastructure



## Entreprise/Infrastructure

<http://www.a65-alienor.com/>

## Developpement Durable

Attractivité :

#### **L'emploi**

A la fin du mois d'août 2009, au plus fort de son activité, l'A65 employait plus de 2 000 personnes dans sa phase de construction. A elles seules, les équipes d'Eiffage Travaux Publics en mobilisaient plus de 1 000.

Bien Être :

#### **La gestion du bruit et des nuisances en phase travaux et exploitation - Phase travaux**

Des mesures de limitation des nuisances sonores sont mises en œuvre par les entreprises. Via un dossier de bruit de chantier, les élus et riverains ont été informés des travaux prévus sur chaque commune, du planning et des horaires des activités, ainsi que des mesures de réduction de la nuisance sonore (engins de chantier conformes aux normes réglementaires, merlon acoustique, signalisation et règle sécuritaire). Les itinéraires des engins ont été établis en concertation avec les élus. Par ailleurs, la réalisation d'une autoroute nécessite un approvisionnement important en matériaux.

Ainsi, pour le terrassement, le déficit en matériaux sur certaines zones a conduit à exploiter 8 carrières en bordure directe du chantier, constituant ainsi le meilleur scénario en termes de bilan carbone, évitant un transport conséquent de déblais et ses nuisances sonores associées.

Dans la même veine, des solutions locales ont été privilégiées pour la fourniture des matériaux de chaussées, dans le respect des gisements régionaux.

- Phase exploitation

Compte tenu de l'ambiance sonore enregistrée avant le chantier, des seuils de bruit à ne pas dépasser après la mise en service de l'autoroute seront appliqués au droit des habitations situées dans le périmètre impactant de l'A65, et cela sur la durée de vie de l'infrastructure. Différents moyens définis dès la conception le permettent :

- écartement du tracé
- mise en déblai du tracé
- merlons phoniques de protection
- écrans phoniques de protection

Cohésion Sociale :

La concertation avec les riverains et les collectivités territoriales:

La concertation avec les riverains, les élus, les collectivités territoriales, etc. a commencé dès 2006, une fois A'LIENOR pressenti concessionnaire. Plusieurs phases de concertation ont été conduites pour caler précisément le tracé de l'autoroute dans la bande des 300 mètres :

- Phase 1 – Septembre / décembre 2006

Phase d'écoute avec présentation du tracé préliminaire. Prises en compte des remarques.

- Phase 2 – Décembre 2006 / mai 2007

Présentation du tracé adapté après prise en compte des observations.

- Phase 3 – Automne / hiver 2007-2008

Réunions publiques de synthèse organisées dans les communes concernées.

Cette concertation se poursuit en phase travaux. Des réunions ont lieu régulièrement en mairies pour gérer les nombreux sujets liés à la coactivité (maintien des circulations des riverains, accès agricoles, définition des circuits pour le chantier). Une information continue est donnée aux riverains pour les informer sur l'avancement des travaux.

#### Préservation/Amélioration de l'Environnement :

- **L'intégration paysagère:**

Le GIE A65 s'est appuyé sur l'expertise de deux cabinets spécialisés : Végétude et BKM pour intégrer l'ouvrage dans le paysage. Deux axes de travail ont été privilégiés :

insérer l'ouvrage dans son environnement en diminuant son impact visuel et sonore auprès des riverains ;  
éviter la monotonie et créer un axe sûr en aménageant des ouvertures sur le paysage et des points de vision vers l'extérieur pour les automobilistes.

- Le « 1 % paysage et développement »:

Le « 1 % paysage et développement » a pour objectif de soutenir des projets de mise en valeur économique et paysagère des territoires traversés par l'autoroute et se situant dans la zone de covisibilité de l'ouvrage. La politique du 1 % s'inscrit dans une démarche globale de partenariat impliquant l'Etat, les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et A'LIENOR.

5 millions d'euros (valeur novembre 2005) sont apportés par A'LIENOR dans cette démarche. Le financement des projets est assuré à 50 % maximum par le concessionnaire, la contribution restante demeure à la charge des collectivités locales.

- **La ressource en eau:**

A'LIENOR veille à ce que la construction et l'exploitation de l'A65 ne nuisent pas à la préservation de la ressource en eau. Des études hydrogéologiques détaillées ont été menées, dans le cadre de la loi sur l'Eau, afin d'évaluer précisément les effets du projet. L'objectif est d'assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides, la protection et la restauration de la qualité des eaux mais aussi de garantir la transparence hydraulique. Pour cela, 500 ouvrages dédiés à l'écoulement des eaux sont réalisés tout au long du parcours.

- La maîtrise de la pollution et des impacts en phase chantier:

La conception environnementale de l'A65 impliquait un haut niveau exigence environnemental en phase chantier :

- Formation du personnel:

Des formations spécifiques sont organisées au sein des entreprises, notamment sur la gestion des déchets et des incidents et l'utilisation des kits anti-pollution (pollution par hydrocarbures du sol ou des eaux) utilisés sur le chantier.

- Préservation de l'eau:

Les rejets en eau du chantier sont traités dans un réseau d'assainissement dédié avant rejet dans le milieu. L'intégrité physique des cours d'eau est assurée par balisage en phase chantier et les ouvrages de franchissement provisoire sont adaptés aux enjeux des sites traversés (buse, pont provisoire...).

L'arrosage du chantier, qui permet de limiter les poussières, est assuré en grande partie par la mobilisation des ressources internes disponibles (eau stockée dans les bassins de décantation) et par une politique de gestion anti gaspillage de l'eau. Les prélèvements complémentaires sont très encadrés.

- Préservation de la faune et de la flore:

Au préalable du démarrage des travaux dans un secteur, les zones environnementales à protéger sont identifiées (clôture et panneau d'information). La protection maximale de la faune par rapport à un chantier est d'éviter que celle-ci ne pénètre l'emprise d'où la mise en place de protection physique anti-intrusion (géotextile) aux abords du chantier, pour amphibiens et cistude. La construction de l'A65 s'inscrit dans une emprise chantier optimisée par rapport aux contraintes environnementales.

- La biodiversité:

Le Groupe EIFFAGE a formalisé son engagement en matière de biodiversité par une charte volontaire et ambitieuse signée par son président, Jean-François Roverato. A ce titre l'A65, compte tenu de son emprise et de la coupure qu'elle génère, a bénéficié d'une réflexion particulière, la préservation de la biodiversité apparaissant dès les premières études comme une orientation majeure. Ont ainsi été mises en place :

- Des mesures d'évitement:

Dès le choix du fuseau de 1 000 m de l'A65, puis dans la bande de 300 m, enfin dans le calage du tracé final, les inventaires d'espèces animales et végétales présentes, de plus en plus affinés et fournis en données, ont permis de guider les choix du maître d'ouvrage afin d'éviter au maximum les atteintes à des habitats naturels riches, par contournement ou réduction de l'emprise minimum nécessaire.

- Des mesures d'atténuation

Lorsque le tracé n'a pu éviter un milieu concerné, A'LIENOR a procédé à des mesures d'atténuation, en privilégiant la construction de viaducs, d'ouvrages hydrauliques équipés de berges pour la circulation de la petite faune et des animaux semi-aquatiques, d'ouvrages dédiés à la grande faune, d'ouvrages mixtes, d'ouvrages à batraciens, d'ouvrages de guidage des chiroptères dont les abords ont été dotés d'un traitement approprié des abords (plantations, sols, lits reconstitués, suivi et gestion...).

- Des mesures de compensation

Au-delà de l'atténuation recherchée, l'emprise de 1 600 ha de l'A65 touche des habitats naturels propices à différentes espèces protégées : c'est l'impact résiduel pour lequel A'LIENOR met en œuvre une compensation, à savoir la restauration ou la sécurisation de 1 400 ha de zones d'habitats favorables au redéploiement des espèces. Les sites sont recherchés sur l'ensemble de la région Aquitaine, et leur gestion adaptée doit être assurée sur la durée de la concession de l'A65.

Une compensation aussi ambitieuse en termes de durée et d'espace, sous le regard d'un comité de suivi composé de spécialistes de la biodiversité, est une

première.

Lors de la signature de l'engagement d'EIFFAGE, les actions de compensation environnementale qui ont été décidées et financées pour une durée de 50 ans sur 1372 hectares au titre de cette nouvelle autoroute A65, dans un contexte post-Grenelle qui dynamise la prise en compte des enjeux de biodiversité, ont été présentées au Countdown 2010.

- La notion de dette écologique:

Mise en œuvre d'un certain nombre de mesures d'atténuation et de compensation à la destruction d'espèces animales et végétales, par sécurisation foncière et bonne gestion écologique d'habitats naturels de ces espèces sur 1 372 hectares. Par la mise en œuvre de ce programme de mesures compensatoire, l'autoroute A65 répondra au haut niveau d'exigence environnementale désormais attendu des infrastructures de transport en application du Grenelle de l'environnement.

Résilience :

Utilisation responsable des ressources :

## Témoignages / Retour d'expérience

*Explanatory video on the environmental commitment of the A65 motorway*

## Gouvernance

A'liénor

Type : Groupement d'entreprises

EIFFAGE

Type : Bâtiment travaux publics

A'lienor

Type : Privé

- Le concessionnaire, A'Liénor:

EIFFAGE et SANEF ont constitué une société dédiée au financement, à la réalisation et à l'exploitation du projet : A'LIENOR. Elle est détenue à 65 % par EIFFAGE et 35 % par SANEF.

- Le groupement concepteur-constructeur, GIE A65 – Eiffage travaux publics:

A'LIENOR a conclu un contrat de conception-construction avec le GIE A65, groupement piloté par Eiffage Travaux Publics et associant toutes les branches travaux du groupe EIFFAGE. Le GIE A65 a la charge de concevoir le projet en concertation, de le piloter et de le coordonner, de réaliser les acquisitions foncières et de construire l'ouvrage pour le compte du concessionnaire. Ce groupement bénéficie de l'intégralité des compétences et du savoir-faire du Groupe EIFFAGE. Il a pour objectif de livrer l'autoroute clés en main au printemps 2011.

- L'exploitant, Sanef:

L'exploitation de l'autoroute A65 sera assurée par une filiale dédiée de SANEF laquelle assurera pour le compte d'A'LIENOR et dans le cadre de sa mission de service public, la gestion quotidienne de l'ouvrage :

- surveillance du trafic
- sécurité et les interventions sur accident
- viabilité hivernale
- entretien courant
- perception des péages

## Solution(s) Durables

Remodélisation des sols et intégration Paysagère

Description :

Végétude a assuré la conception paysagère de la section courante selon deux principes: insérer l'A65 dans son environnement en réduisant son impact sur les riverains; et créer un axe sûr pour l'automobiliste, rythmé par des ouvertures sur l'extérieur. Après concertation avec les 52 communes traversées, le projet a été affiné en fonction des sept unités paysagères identifiées. Une attention particulière a été accordée au modelage des sols pour s'adapter au mieux au terrain naturel. Les visites des paysagistes sur le chantier ont également permis de gommer les ruptures topographiques. Une coupe des abords de l'autoroute: les talus, renforcés par des merlons de protection visuelle et phonique plantés, descendent doucement vers les strates végétales existantes. Au total, plus de 350000 arbres seront plantés, notamment pour réaliser la jonction avec les zones boisées traversées. Sans compter les plantations (essences appétantes et andains de branchage au droit des ouvrages) et les aménagements (ripisylves, mares) destinés à réduire l'impact sur la faune ou à la guider (maîtrise d'œuvre: BKM pour la partie nord et Végétude pour la partie sud).



- Biodiversité :
- Infrastructures
- Gestion de l'eau
- Gestion des sols
- Gestion espaces naturels

- Charte environnementale

Entreprise (s) :



**EIFFAGE**

7 Place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay France  
<http://www.eiffage.com/home.html>

Compensation de la dette écologique

Description :

Une fois prises en compte les mesures d'évitement et d'atténuation, reste la dette écologique résiduelle qui concerne une trentaine d'espèces de faune et de flore. Les autorités publiques ont demandé à A'Iéonor de la compenser sur 1372 ha pendant 60 ans. Un travail confié à CDC Biodiversité, qui doit trouver, d'ici à la mi-2012, ces surfaces foncières éligibles et les sécuriser (par acquisition, conventionnement ou baux), élaborer des plans de gestion et contrôler le respect de la trajectoire écologique dans le temps. Le secteur repéré pour mettre en œuvre cette compensation englobe les vallées alluviales de l'Escource et du Canteloup, soit près de 1000 ha situés à environ 60 km à vol d'oiseau de l'A65. Ci-contre, une aulnaie-frênaie marécageuse à Saint-Paul-en-Born (Landes), un habitat naturel alluvial de 156 ha qui a fait l'objet d'une convention avec la Compagnie des Landes.



Objectif: ajuster les pratiques d'exploitation des forêts de pins alentour (parties exploitées, fréquence et méthodes de coupe, zones de passage des engins) pour préserver la quiétude d'un milieu propice au vison d'Europe.

- Biodiversité :
- Infrastructures
- Gestion de l'eau
- Gestion des sols
- Gestion espaces naturels
- Charte environnementale

Entreprise (s) :



**EIFFAGE**

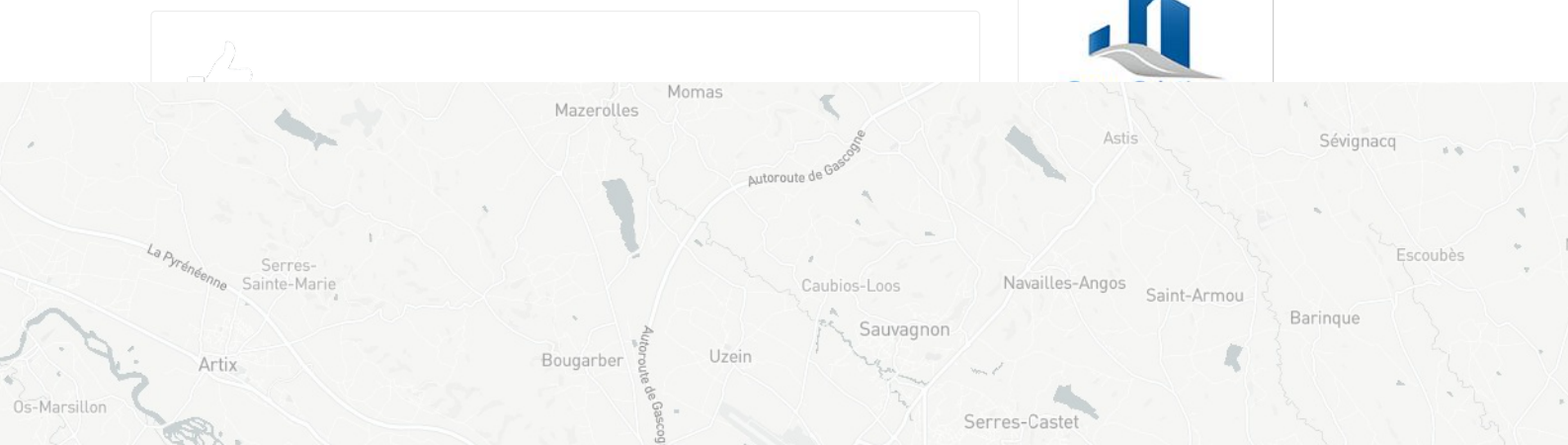
7 Place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay France  
<http://www.eiffage.com/home.html>

- Biodiversité :
- Infrastructures
- Gestion de l'eau
- Gestion des sols
- Gestion espaces naturels
- Charte environnementale

## Concours

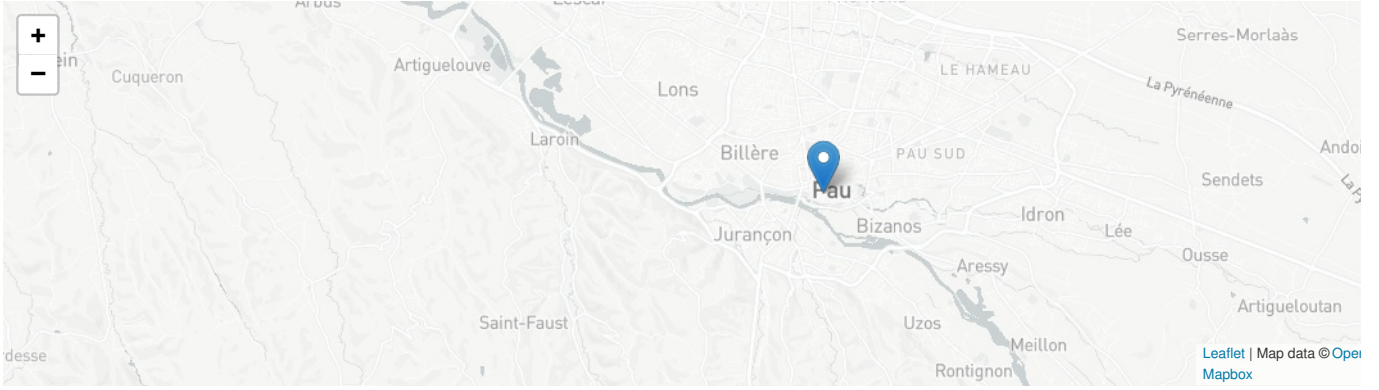
### Raisons de la candidature au(x) concours

#### Batiment candidat dans la catégorie





Grand Prix Infrastructure Durable



Date Export : 20230311142707